



fiche pour les pèlerins mineurs

Cette fiche est à compléter et à signer par :

- le pèlerin mineur
 - son responsable légal
 - le pèlerin «réfèrent majeur» du jeune
- et à renvoyer à :

Jeunes Cathocambrai - JMJ 2016 - Maison du Diocèse - 174 rue Léopold Dusart - 59590 RAISMES

1/ Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Prénom :

Nom :

responsable légal de :

Prénom :

Nom :

je demeure à :

Code postal :

Ville :

Je suis joignable à ce numéro pendant les JMJ :

ou au :

autorise ce jeune dont j'ai la responsabilité légale à participer aux JMJ de Cracovie avec le diocèse de Cambrai, à la charge, sur place, en France et dans les divers pays traversés jusqu'à Cracovie, d'une personne majeure de son groupe. Cette personne est :

Prénom :

Nom :

demeurant à :

Code postal :

Ville :

tél :

Fait à le

Signature du responsable légal précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :

2/ Pèlerin mineur

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

téléphone portable :

Accepte d'être placé(e) sous la responsabilité de :

Prénom :

Nom :

dont les coordonnées figurent ci-dessus. Je m'engage à être responsable, à respecter la charte, à être conscient(e) de la responsabilité engagée par cette personne envers moi, et à ainsi faciliter sa tâche en ayant des paroles et des actes intelligents.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :

Suite au verso



fiche pour les pèlerins mineurs

3/ référent(e) majeur

Je soussigné(e)

Prénom :

Nom :

demeurant à :

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

téléphone portable :

accepte d'être le référent majeur, durant l'intégralité de la formule que j'ai choisie des JMJ de Cracovie de :

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

téléphone portable :

Je suis bien conscient qu'en cas de rapatriement du mineur dont je suis référent(e) je serai obligé(e) de rentrer avec lui (elle) et qu'en cas d'hospitalisation prolongée, je serai obligé(e) de rester avec lui (elle) sur son lieu d'hospitalisation jusqu'à son retour en France.

Fait à

le

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :

Rôle du référent majeur vis à vis de mineur accompagné lors des JMJ 2011

Un mineur, dans le cadre de la loi française, est sous la responsabilité de ses parents ou de son responsable légal, et sinon, dans le cadre de vacances, sous celle de l'état qui peut déléguer sa responsabilité. En acceptant d'être référent majeur d'un mineur du même groupe, la personne majeure accepte d'exercer cette responsabilité. Il s'engage à prendre les moyens nécessaires afin d'exercer la sécurité du mineur.

Ainsi :

- un mineur doit toujours être avec au moins un adulte (dans les transports, les accueils, les festivités etc.)
- le mineur doit être logé dans le même bâtiment que son majeur référent (le mineur et le majeur doivent donc être de même sexe ou appartenir à la même famille).
- S'il n'est pas avec son référent majeur, le référent doit néanmoins systématiquement savoir avec quel majeur il est (en lui demandant d'être garant) : le mineur doit donc prévenir son référent majeur.
- Le référent doit connaître le programme du mineur pour pouvoir le retrouver si besoin est.
- Il doit s'assurer chaque soir qu'il est bien rentré, etc. (sinon, c'est lui qui le recherche)
- s'il suit un traitement médical, il doit veiller à ce que le mineur le suive (dans l'euphorie, on peut oublier parfois...)

Cela peut sembler compliqué, mais sur place si ET le mineur ET le référent vivent simplement les JMJ avec leur groupe (avec un peu d'attention aussi) il n'y a rien de très contraignant. Par contre, dès que l'on choisit de n'en faire qu'à sa tête et ou de faire des exceptions, cela peut vite devenir dramatique : en acceptant cette responsabilité, le référent majeur s'engage à prendre les moyens de la mettre en œuvre (en cas de problème, il n'est responsable civilement et pénalement que s'il n'a pas engagé les moyens cités précédemment).

